

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RS - Avenant n° 1 à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry

• date de convocation le 08 décembre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune Philippe Trepier

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin -

Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais -

Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay -

Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier -

Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fresso

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Gérard Marcucci

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération **n° 385-17 C**

objet **RS - Avenant n° 1 à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que la direction des systèmes d'information (DSI) mutualisée entre Chambéry métropole et la Ville de Chambéry a été créée le 1^{er} mai 2011, cette décision se traduisant par un regroupement de leurs équipes respectives au sein d'une direction unique rattachée à Chambéry métropole.

Le 1^{er} janvier 2016, les agents de Chambéry exerçant leurs fonctions auprès du service commun ont été transférés à Chambéry métropole.

Le 1^{er} septembre 2016, la commune de La Motte-Servolex, qui disposait d'un service constitué de deux agents, a rejoint le service commun.

A compter du 11 septembre 2017, la commune de La Ravoire, qui disposait d'un service informatique constitué d'un agent, a également intégré ce service commun.

L'arrivée de la commune de La Ravoire au sein de la DSI mutualisée ainsi que le départ des services funéraires de la Ville de Chambéry (crématorium et pompes funèbres) modifient le périmètre d'intervention du service commun et conduisent à rectifier la clé de répartition des coûts de gestion du service.

En outre, le recensement du parc informatique a été mis à jour en 2017 et conduit à une modification de la clé de répartition générique des dépenses mutualisées.

Il est par conséquent proposé de réviser la convention de fonctionnement du service commun de la DSI mutualisée entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry en date du 22 décembre 2016 par le présent avenant.

Les articles de la convention impactés par l'avenant sont les suivants :

- l'article 2 relatif au champ d'intervention de la DSI mutualisée : le périmètre d'intervention de la DSI et les missions du service commun ont été actualisés,
- l'article 6 relatif à la mise à disposition des moyens de fonctionnement, ces derniers ayant été mis à jour compte tenu de l'évolution du parc de véhicules,
- l'article 7 relatif aux modalités financières : la clé de répartition des frais de gestion a été modifiée suite à l'arrivée de la commune de La Ravoire et la clé de répartition générique des dépenses mutualisées est également actualisée pour tenir compte de la mise à jour du recensement du parc informatique en 2017.

Une fois validées, les clés de répartition seront effectives à partir du 1er janvier 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2,

Vu la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre la Ville de Chambéry et Chambéry métropole en date du 22 décembre 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal de Chambéry, en date du 20 novembre 2017, approuvant l'avenant n° 1 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSI mutualisée entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry,

Vu l'avis de la commission des finances du 5 décembre 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant n° 1 à la convention.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 385-17 C

Objet de l'acte : RS - Avenant n° 1 à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe : Avenant n°1;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20480H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20480H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017